

Caf de la Charente-Maritime – TSA 47123 – 17073 La Rochelle cedex 9

Une fois complété, enregistrez et
retournez ce document par mail à :
caf-171.afc@caf.fr

Précisez en objet : **Bilan financier - aide
à l'investissement suivi du numéro de
dossier.**

Numéro de dossier : 20

(Indiqué sur la 1^{ère} page de la convention ou sur la notification)

Nom et adresse de l'Organisme support :

Nature de l'opération :

Acquisition de terrain

Acquisition d'immeuble

Construction

Acquisition de Mobilier

Acquisition de Matériel

Extension

Aménagement

Rénovation

Autres (à préciser)

Conditions de réalisation de l'opération

Déroulement effectif de l'opération : l'opération s'est elle déroulée comme prévue ?

Oui

Non

Si non, expliquez les écarts par rapport aux prévisions :

Quels ont été les partenaires effectifs ?

Bilan financier de l'opération

Charges			Produits			
2131	Construction des bâtiments		1000	Apport de l'organisme promoteur		
	Acquisitions		1311	Subvention État		
	Honoraires d'architecte		1312	Subventions région		
	Gros œuvre		1313	Subvention département		
	Second œuvre		13141	Subvention communes		
	Assurances		13142	Subventions intercommunales		
2135	Autres charges liées à la construction		1318	Autres subventions d'investissement		
21545	Installation-agencement des constructions		13184	CAF 17		
2182	Matériel de transport					
21833	Matériel informatique					
2184	Mobilier-matériel de bureau					
Total			Total			

Coût : TTC pour les associations

HT pour les autres demandeurs

Certifié exact le :

Nom et fonction du signataire :

Signature et cachet :

Les pièces à joindre au formulaire de Bilan financier de l'opération d'investissement complété et signé par la personne habilitée

ELEMENTS RELATIFS A LA STRUCTURE FINANCEE EN CAS D'EXTENSION, D'AMENAGEMENT OU D'EQUIPEMENT:

Selon votre statut, vous devez joindre :

GESTIONNAIRE PRIVE	GESTIONNAIRE PUBLIC
Autorisation d'ouverture délivrée par Président du Conseil général, précisant la capacité d'accueil de l'établissement	Autorisation d'ouverture délivrée par la collectivité publique compétente, et avis du Président du Conseil général, précisant la capacité d'accueil de l'établissement

JUSTIFICATIFS NECESSAIRES AU PAIEMENT SANS AVANCE/ ACOMPTE :

Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée

Attestation signée :

- par un commissaire aux comptes, dès lors que le porteur du projet est dans l'obligation d'en désigner un, ou par un expert-comptable, dès lors que le porteur du projet en a désigné un ;
- à défaut conjointement par le maître d'ouvrage (représentant mandaté du promoteur) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) chargés de l'opération, justifiant du commencement d'exécution du programme et mentionnant la date de début des travaux.

Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée

Copie de la police d'assurance garantissant les biens faisant l'objet de la participation de la Caisse d'Allocations familiales

JUSTIFICATIFS NECESSAIRES AU PAIEMENT DU SOLDE DE L'AIDE (SUITE A PAIEMENT D'ACOMPTE) :

Copie des factures signées par la personne habilitée, ou un état récapitulatif des factures acquittées signé par la personne habilitée

L'ENSEMBLE DES PIECES EST A RETOURNER PAR MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE : caf-171.afc@caf.fr

AU MOMENT DE VOTRE ENVOI, AFIN DE FACILITER L'IDENTIFICATION PAR NOS SERVICES, NOUS VOUS REMERCIONS DE PRECISER L'OBJET DE VOTRE MAIL COMME SUIV : BILAN FINANCIER - AIDE A L'INVESTISSEMENT SUIVI DU NUMERO DE DOSSIER QUE VOUS TROUVEREZ SUR LA NOTIFICATION DE DECISION D'ATTRIBUTION CAF.